

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Eric DIARD - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 021-091/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille et approbation d'une convention

HN 021-28/04/16 BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 42 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique et répartit son activité sur cinq secteurs clefs : e-tourisme et e-commerce, big data, transmédia, technologie sans contact et smart city.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech lancé par Madame la Ministre Déléguée aux PME, à l'Innovation et au Développement Numérique.

Cette candidature qui illustre une démarche collaborative exemplaire, a reçu au niveau local le soutien de la Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Provence Promotion, de Pays d'Aix Développement, du monde académique avec Aix-Marseille Université, et les écoles privées ; mais surtout, cette démarche a suscité un fort soutien de la communauté entrepreneuriale du numérique et la participation active de projets privés d'accélérateur portés par des entrepreneurs emblématiques de notre territoire.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Aix-Marseille French Tech entend développer une stratégie ambitieuse, déclinée sur les priorités suivantes :

- positionner Aix-Marseille comme un territoire de référence en matière de marketing digital et de transmédia en Europe et à l'international ;
- accélérer la mutation des « starts up » et des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance ;
- capitaliser sur les projets phares du territoire pour appuyer le développement des acteurs de l'écosystème local et favoriser l'innovation ;
- répondre aux besoins en ressources humaines de la filière numérique locale ;
- rendre visible à l'international la performance numérique d'Aix Marseille ;
- attirer de nouveaux talents en favorisant la mobilité des compétences à l'échelle internationale.

Le 12 novembre 2014, le Secrétaire d'État au Numérique, a décerné le label French Tech au territoire d'Aix-Marseille. Comme pour les autres territoires, le label a été attribué pour une durée expérimentale et doit faire l'objet d'un audit de la part des services de l'État.

Pour la confirmation du label French Tech, était attendue notamment la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes dont la mise en place des structures de gouvernance. Pour cela, il était demandé à la French Tech Aix-Marseille de mobiliser autour de partenariats privés/publics des acteurs provenant tant du monde institutionnel que de la recherche et de la formation et surtout les entrepreneurs et les représentants de l'écosystème numérique.

L'association Medinsoft, créée en 2004 et membre du PRIDES Economie Numérique, met en œuvre un programme d'actions en vue de l'accompagnement des entreprises du territoire et de la mobilisation des start-ups. Elle est un des animateurs de la première heure de la dynamique de la French Tech Aix-Marseille. A ce titre, en 2015, elle a proposé de coordonner l'animation et la gouvernance de la French Tech Aix-Marseille.

Ainsi en 2015, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ont apporté leur soutien financier à l'association MEDINSOFT afin qu'elle puisse coordonner la French Tech Aix-Marseille.

Dans la continuité des actions menées en 2015, l'association Medinsoft, en tant que représentant des acteurs privés de l'écosystème numérique, se propose de poursuivre en 2016, l'animation et le pilotage de la gouvernance de la French Tech Aix-Marseille.

A ce titre, MEDINSOFT souhaite :

- mener le suivi et la coordination des actions inscrites dans le développement opérationnel 2016 autour notamment de l'accélération des entreprises, de l'emploi et de la formation et de la visibilité de l'écosystème à l'international ;
- coordonner le programme événementiel annuel de la French Tech Aix-Marseille et notamment les « French Tech Weeks » qui se dérouleront en septembre et octobre 2016 ;
- assurer l'animation digitale d'Aix-Marseille French Tech (blog, réseaux sociaux, portail internet) ;
- mobiliser autour de l'offre de service résultant des différents dispositifs French Tech celle des acteurs de l'accompagnement de l'innovation (incubateurs, CEEI, pépinières...) ;
- assurer les relations avec la Mission nationale French Tech et les autres territoires labellisés.

Compte tenu de la nécessité de pérenniser la coordination de la French Tech Aix-Marseille, il est proposé au Conseil de la Métropole de poursuivre le soutien à l'association Medonsoft.

Signé le 28 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Mai 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_B277 du Bureau communautaire de la CPA du 27 juin 2013 approuvant la manifestation d'intérêt du Pays d'Aix pour l'appel à projet « Quartier numérique » ;
- La délibération DEV 005-588/14/CC de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 19 décembre 2014 portant sur la création du Conseil territorial du Numérique ;
- La délibération n°2015_B012 du Bureau communautaire de la CPA du 29 janvier 2015 relative à la gouvernance de la French Tech Aix-Marseille ;
- La délibération IPE 002-1555/15 BC de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 21 décembre 2015 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Medinsoft dans le cadre de label Aix Marseille French Tech.
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Une subvention d'un montant global de 150 000 euros est attribuée à l'association MEDINSOFT dans le cadre de la French-Tech, sous réserve du vote du budget de la Métropole.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'association Medinsoft.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur les lignes 3A/61/6574 et 3A/61/6574 et B320 chapitre 67- Article 6748 « subventions exceptionnelles de fonctionnement » – fonction 67 qui présentent les disponibilités nécessaires.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN